

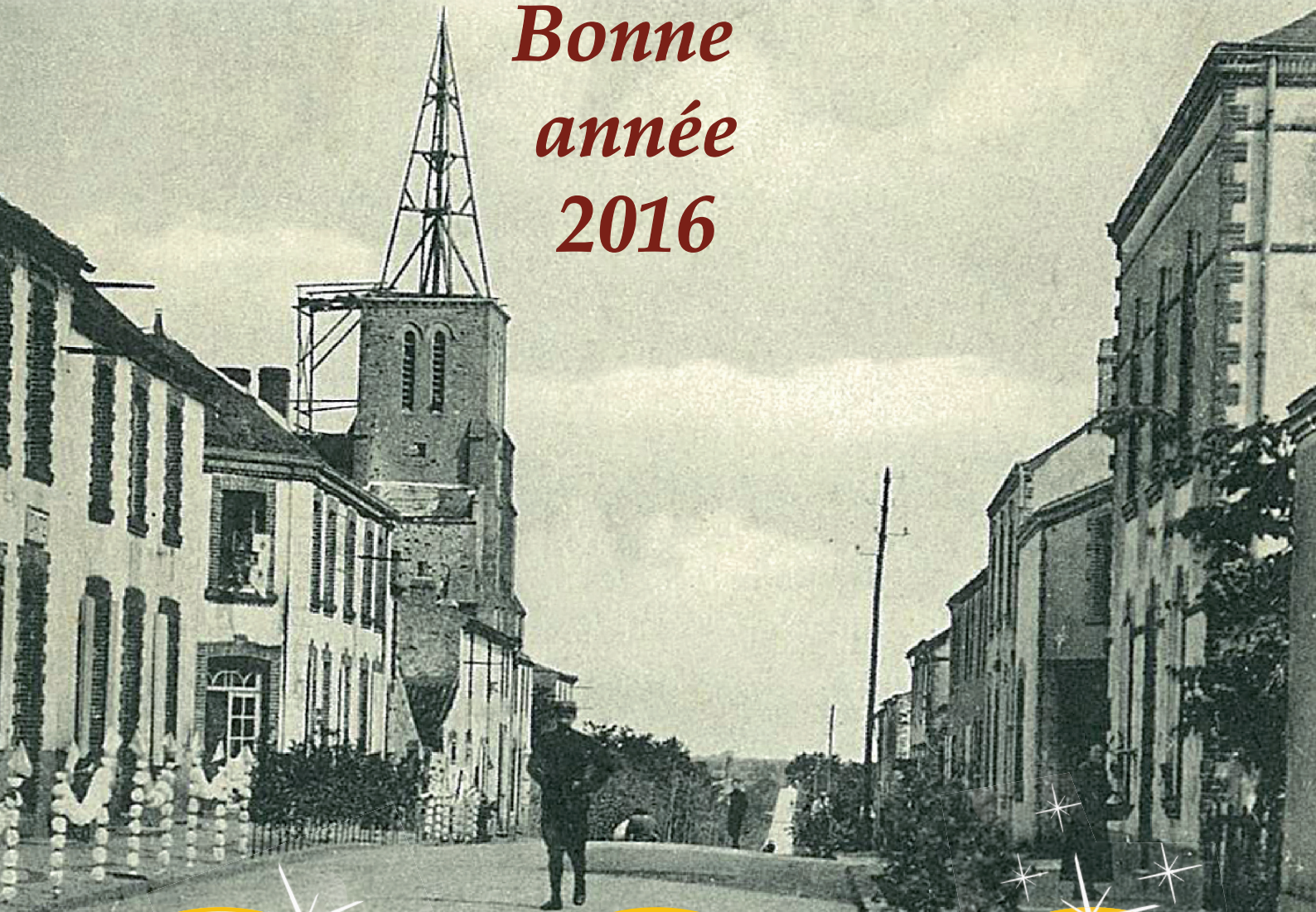
Equilibre
et Qualité de vie

Saint-Léger sous-Cholet

Informations municipales
JANVIER 2016

N°83

*Bonne
année
2016*



1920



1940



1960



St-Léger sous Cholet



Equilibre et Qualité de vie



MAIRIE - Rue de Gasma
49 280 ST LEGER SOUS CHOLET
Tél. 02 41 56 23 23 Fax. 02 41 56 26 61
Email : saint.leger.sous.cholet@wanadoo.fr
Site : www.saintlegersouscholet.fr

Sommaire

Horaires d'ouverture

Lundi : 15h - 18h
Mardi, Mercredi et
Vendredi :
9h - 12h et 15h - 18h
Jeudi : 9h - 12h30
Samedi : 9h - 12h

Editorial 3

Vie associative / Communication

La salle des fêtes 4
Des poteaux sur le parking 4
Le Conseil Municipal d'Enfants 5

Vie Sociale

Le repas des Aînés 6
Soirée TAP 7
Repas de Noël pour les enfants 8

Cadre de vie

Eclairage public 9
Entretien des espaces verts 9

Informations Diverses

Eco-points et déchèteries 10
Inscriptions scolaires 11
Collecteur de piles 11

Les Mariés 2015 12

Etat civil 2015 13

Informations Diverses

Agenda 14
Location des salles communales 14
Le Secours Catholique 14
Le théâtre Saint-Louis à Cholet 15

Histoire

Jeanne HEON-CANONNE 16

Il y a juste 100 ans...

Le dimanche 31 octobre 1915, pendant les Vêpres, la foudre tombe sur le clocher qui est incendié. Sur la carte postale éditée par Mme Jaud, veuve de guerre, toute l'ampleur des dégâts et les premiers travaux de charpente, réalisés grâce à la prime versée par l'assurance.

Le code rural napoléonien interdisait de sonner les cloches par temps d'orage. A-t-on respecté ce code ? Ont travaillé à la reconstruction du clocher les établissements Tranchant, charpentier à Cholet, Froger, couvreur à Mortagne, et Lussault pour l'horloge.

De part et d'autre de la chaussée où se trouve le facteur, on remarque les décorations de la Fête-Dieu qui permettent de dater la carte, non pas de janvier 1916, comme mentionné, mais de juin 1916.

Ces cartes postales font partie de la quarantaine que les Amis de Léo viennent d'éditer dans un livre de 80 pages avec, à leur côté, des clichés récents montrant les métamorphoses apportées en un siècle.

Vous pouvez vous procurer cet ouvrage couleur (format 21 x 15) au prix de 10 € dans les 3 boulangeries, au bar-tabac-presse et au bar-PMU, ou auprès de

- Monique Chiron
6 rue des Mimosas
02 41 58 33 91
- Maurice René
4 rue de Bretagne
02 41 58 11 04
- Daniel Guyon
16 rue du Petit Anjou
02 41 56 27 08
- Christophe Ripoche
31 allée des Bois
02 41 58 13 37
lesamisdeleo@orange.fr

Textes conçus par
les commissions et
les services municipaux

Mise en page
et Impression :
Imprimerie Des Mauges
St Macaire,
02 41 55 31 54



Difficile de commencer cet éditorial sans évoquer les événements tragiques qui nous ont tous traumatisés, à deux reprises, au cours de l'année 2015. Nos premières pensées ont bien entendu été pour toutes les victimes, leurs familles, leurs proches. Ils bénéficient du soutien de toute la nation et nous avons vécu des moments inoubliables d'unité nationale avec les différentes manifestations du dimanche 11 janvier 2015 rassemblant 4 millions de personnes. Je me rappelle, avec fierté, que nous étions plus de 7000 choletais réunis place Travot pour la défense de la liberté. Un record. Je fais référence, aussi, au moment de recueillement du lundi 16 novembre 2015. Notre pays s'est arrêté le temps d'une minute de silence en hommage aux victimes innocentes de barbares qui se cachent derrière une religion qu'ils ne respectent pas, qui n'est qu'un prétexte. Cette minute de silence a été respectée partout avec émotion et gravité, en France mais aussi dans beaucoup d'autres pays.

En réaction à ces actes de guerre contre une République laïque garante des libertés de chacun, nous avons été nombreux à rappeler notre attachement aux valeurs de la République et à notre drapeau, en le déployant sur la façade de nos maisons. Une façon de dire "NON" à ceux qui refusent nos valeurs et notre mode de vie. Mais aussi dire "OUI" à une France unie autour de sa République et de sa démocratie. C'est pourquoi nous devons montrer une détermination sans faille. Cette lutte pour la sécurité, elle se mène forcément au niveau national, mais aussi au niveau local. Nous devons tous nous sentir concernés, sans amalgame, mais sans faiblesse. Comme je l'écrivais en janvier 2015, j'ai toujours "une pensée forte pour les communautés juives et musulmanes, victimes directes et indirectes de la folie de quelques hommes fanatisés". Au-delà, il nous faut rétablir à tous les niveaux de notre société, le "vivre ensemble" qui nous est cher. L'Etat ne peut pas tout, et nous pouvons beaucoup. Par nos comportements et nos engagements nous devons participer à cet effort. Les collectivités locales, à l'échelon communal et communautaire ont aussi leur part à prendre.

Au 1er janvier 2016, notre périmètre intercommunal s'est agrandi une première fois, avec l'intégration de la commune de Bégrolles en Mauges. Je lui souhaite la bienvenue dans notre Communauté d'Agglomération. Une première étape importante, qui nous rappelle que nous avons longtemps formé la même commune avec Bégrolles en Mauges et Le May sur Evre, avant que Bégrolles ne devienne une commune indépendante le 2 janvier 1850, et que Saint Léger fasse de même le 14 décembre 1863.

L'historien grec Thucydide a écrit au Vème siècle av. J.-C. que "l'histoire est un éternel recommencement". Il y a un peu de cela dans le fait de retrouver Maytais, Bégrollais et Saint-Légeois, réunis dans la même agglomération, un peu plus de 150 ans après s'être séparés.

Notre agglomération s'agrandira une seconde fois le 1er janvier 2017 avec l'arrivée des communes de la Communauté du Bocage (Les Cerqueux, Coron, Maulévrier, La Plaine, Somloire et Yzernay), ainsi qu'une ou plusieurs communes du Vihiersois. A ce jour, seule Saint Paul du Bois est certaine de rejoindre la CAC. Toutes ces intégrations permettent à notre intercommunalité d'évoluer. Je suis persuadé que cela ne modifiera pas l'état d'esprit communautaire. L'agglomération et les collectivités qui la composent continueront à porter des projets au service du dynamisme et de la réussite collective de notre territoire.

Pour Saint Léger sous Cholet, l'année qui débute sera marquée par un événement : la livraison de la salle des fêtes et la fin de l'aménagement du quartier qui l'entoure. Evoquée et attendue depuis plus de 2 ou 3 décennies, la "Salle de la Prairie", se veut polyvalente avec une scène de 120 m² et un espace disponible variable, allant de 450 m² pour la salle principale, à 600 m² avec la salle annexe. Elle sera mise en service au début du mois d'avril et pourra accueillir à la fois des mariages, des manifestations à caractère familial, des spectacles ou des assemblées générales d'associations, mais aussi des événements d'entreprises. Nous aurons ainsi le grand plaisir d'accueillir le jeudi 26 mai 2016 dans la nouvelle Salle de la Prairie, la très dynamique Jeune Chambre Economique du Choletais pour l'organisation de la 6ème édition des Trophées Choletais de l'Economie.

De son côté la Communauté d'Agglomération du Choletais a débuté des travaux d'assainissement importants dans le quartier Cesbron-Lavau. Ces travaux, menés en concertation avec la municipalité, sont attendus de longue date par les riverains. Ils sont programmés sur une grande partie de l'année 2016, ils se poursuivront en 2017.

En cette période délicate pour de nombreuses familles et entreprises, je fais le vœu de toujours plus de solidarité et d'entraide entre les habitants de notre territoire. Aussi je souhaite à celles et ceux qui ont connu des difficultés en 2015, que la nouvelle année leur apporte des jours meilleurs. Au nom du conseil municipal de Saint Léger sous Cholet, je vous adresse nos meilleurs vœux de bonheur, de santé et de réussite professionnelle. Que 2016 soit pour nos entreprises et nos associations, une année pleine de réussite dans le développement de leurs activités.

Bonne année à tous.

Le Maire,
Jean-Paul OLIVARES



JE SUIS
PARIS





Commission Vie associative / Communication

Saint-Léger-sous-Cholet

La salle de la prairie : une Salle des Fêtes à St Léger sous Cholet



La construction de la salle des fêtes se termine, c'est désormais un bâtiment doté d'une très belle architecture qui se profile sur la commune de St Léger Sous Cholet.

La salle de la Prairie ne manque pas d'atouts : lumineuse, spacieuse, modulable, équipée de matériaux nobles comme le bois, une capacité de 560 personnes en configuration soirée cabaret.

Cette salle polyvalente est conçue pour s'adapter à toutes les prestations, mariages, banquets, bals, galas, congrès, conférences, réceptions familiales, séminaires pour entreprises...

Les différents équipements offrent des prestations de qualité, une cuisine professionnelle de 74m², une scène de 122 m², une terrasse couverte de 180 m², du mobilier contemporain afin de répondre à toutes les attentes.

L'ouverture est programmée le 1er avril 2016 et les réservations peuvent être faites dès à présent auprès de la mairie de St Léger Sous Cholet. Les tarifs et le détail des équipements sont disponibles sur le site internet de la mairie.

L'accès se fera par le rond point situé à l'entrée de la commune en venant de Cholet.

Contact mairie :

02 41 56 23 23 / www.saintlegersouscholet.fr



Des poteaux pour la protection des piétons

Des poteaux ont été installés sur le parking, le long des salles de sports, afin d'assurer la protection des piétons et notamment des enfants. En effet, des véhicules, régulièrement stationnés devant la salle bleue limitaient la visibilité et le risque d'accident était important.

A la demande des parents du Conseil de l'Ecole Publique, une étude a été menée afin de déterminer le moyen de protéger les personnes et c'est ainsi que la décision d'implanter des poteaux a été prise.

Tous les automobilistes sont appelés à rester vigilants lors de la circulation sur ce parking très fréquenté par les enfants lors des trajets scolaires ou sportifs.



Permanence Vie Associative

Jean-Pierre JOSELON
Samedi de 10h à 12h



Permanence Communication

Valérie MORILLON
Samedi de 10h à 12h



Commission Vie associative / Communication

Saint-Léger-sous-Cholet

Le Conseil Municipal d'Enfants

Le CME fait son cinéma pour SOLIDARITE Gasma

Le vendredi 20 novembre dernier les élus du Conseil Municipal d'Enfants ont organisé une soirée Cinéma avec la diffusion du film d'animation « Les Minions ». Plus de 140 personnes (petits et grands) se sont retrouvées au Foyer Municipal pour cet événement.

Toutes les conditions étaient réunies pour que chacun passe une agréable soirée comme dans une vraie salle de Cinéma (grand écran, son stéréo, pop corn, bonbons, boissons...). Grâce à cette initiative, le CME va pouvoir faire un don de 560 € à SOS SAHEL pour le village de Gasma. **Merci à tous pour votre participation solidaire !**



Fin novembre, M. le Maire a remis la médaille de la commune aux élus en fin de mandat (2014/2015). Merci Alexane, Aloïs, Anna, Maëwenn, Lubin et Noé pour votre enthousiasme et votre implication dans les projets du CME !



BIENVENUE aux nouveaux élus et merci à tous les candidats d'avoir participé aux élections 2015.

17 candidats des deux écoles ont fait campagne pour proposer des idées et apprendre le fonctionnement de la vie locale afin de réaliser des projets pour les citoyens de St Léger et plus particulièrement pour les jeunes de la commune.

La nouvelle équipe du CME s'est retrouvée le samedi 9 janvier dernier pour faire connaissance et déterminer les projets pour 2016 :

- logo du CME (dossier en cours)
- Tournoi intersports
- Abri à vélos à la médiathèque
- Soirée cinéma pour GASMA
- Fête des CM
- Rencontre des CME de la CAC à la Tessoualle
- Dégustation de fruits pendant la semaine du goût.

Très belle année 2016 à tous !

Conseillère municipale, déléguée au C.M.E. :
Magalie TIGNON



Pour l'école publique
de gauche à droite
Neil BERTALI, Tess HALBARDIER, Nathan BELLEANNÉE et Marie THOMAS



Pour l'école privée
de gauche à droite
Oxana CHAUVET et Mathilde MERIEAU



Commission Vie Sociale

Saint-Léger-sous-Cholet

Le repas des Aînés

Le traditionnel repas des Aînés a eu lieu le 22 novembre dernier. Ce jour-là, 162 personnes étaient présentes pour répondre à l'invitation du Comité des Fêtes et de la Municipalité. Le repas, apprécié de tous, avait été préparé par Anthony, le cuisinier du restaurant scolaire.

L'animation était assurée par le duo de professionnels « Chante Et Danse » composé de Corinne et Jacques Lafontaine avec leur répertoire de Chansons Françaises. Les convives eux-mêmes ont participé avec des chansons et des histoires...

C'est ainsi que dans la bonne humeur, la journée s'est terminée par quelques pas de danse. Comme le veut la coutume, les deux doyens et les deux plus jeunes ont été distingués. Il s'agit pour les doyens d'Alphonse Leray et de Marie-Louise Lefort et pour les plus jeunes de Bernard Biotteau et de Jeanine Merlet.



Permanence Vie Sociale

Chantal RIPOCHE



Si des personnes (+ de 66 ans) n'ont pas été invitées, elles peuvent se faire connaître en mairie, afin que l'erreur ne se reproduise pas en 2016.

Permanence Vie Sociale

Marie-Françoise CEUS

Conseillère municipale déléguée à la Jeunesse et au Centre Social : Claire BIMIER



Commission Vie Sociale

Saint-Léger-sous-Cholet

Soirée TAP

Une petite soirée festive s'est déroulée au foyer municipal, le vendredi 11 décembre. A l'initiative de Jérôme, le coordinateur TAP, aidée de Louise (stagiaire) et des animateurs, parents et enfants avaient été invités. Ils sont venus en nombre participer à ce moment convivial.



Les parents ont pu rencontrer les animateurs et découvrir un diaporama des différentes activités TAP. Des ateliers étaient proposés : maquillage et « chamboule-tout » pour les enfants. Boissons et friandises étaient présentes pour rafraîchir et tenter les gourmands, petits ou grands...





Commission Vie Sociale

Saint-Léger-sous-Cholet

Repas de Noël pour les enfants

C'était Noël avant l'heure au restaurant scolaire, ce jeudi 17 décembre ! Anthony avait en effet préparé un repas « de fête » pour les 262 enfants présents, avec en dessert une bûche « maison ».

C'était l'occasion pour les collègues retraitées du restaurant scolaire de venir se replonger dans l'ambiance et apporter une aide précieuse au service chargé ce jour-là. Qu'elles en soient remerciées.



Tatin de magret de canard au foie gras : l'entrée de fête lors du repas des aînés

Temps de préparation : 15 minutes

Temps de cuisson : 10 minutes

Ingrédients (pour 1 personne) :

- 1 pomme reinette du vigan ou pomme verte
- 4 tranches de magret de canard fumé
- 1 rondelle de pain de mie grillé
- 1 tranche de foie gras (prêt à consommer)
- 1 cuillère à café de calvados ou alcool de pomme
- 1 noix de beurre

Préparation de la recette :

Eplucher la pomme, la couper en tranches 'demi-lune', les faire revenir avec le beurre 5 mn. Prendre une petite timbale, mettre une couche de pommes, 2 tranches de magret, des pommes, les 2 morceaux de magret et finir par les pommes. Ajouter la cuillère de calvados.

Passer à four chaud (200°) 5 mn.

Démouler sur le pain de mie grillé, puis recouvrir de la tranche de foie gras. Servir chaud.



Commission Cadre de vie

Saint-Léger-sous-Cholet

Eclairage public

La municipalité, avec le soutien du SIEM, a débuté une réflexion sur l'éclairage public. Il est d'ores et déjà prévu le renouvellement complet des lanternes de la rue d'Anjou par des luminaires LED pour un coût de 8 116,98 €.

Toutefois, actuellement 40% des lanternes de la commune sont équipés de lampes BF (ballon fluo). Celles-ci sont d'une part très énergivores, et d'autre part interdites à la vente depuis avril 2015. De plus, 1/3 de ces lampes est installé dans des lanternes type « boule » dont seulement 30% de la lumière utile est dirigée vers le bas.

Face à ce constat, des essais vont être menés tout au long de l'année 2016 afin d'optimiser l'éclairage au juste niveau ; cela se traduira par l'extinction de certains candélabres, par des modifications d'horaires de fonctionnement ou par des baisses de puissance (le but est d'avoir un ressenti objectif afin de mieux déterminer les solutions adéquates).

Si toutefois, vous détectez un éclairage défaillant susceptible de nuire à la sécurité, il conviendra de contacter la mairie.

Notre priorité est l'efficacité énergétique face aux enjeux environnementaux.



Permanence
Cadre de vie

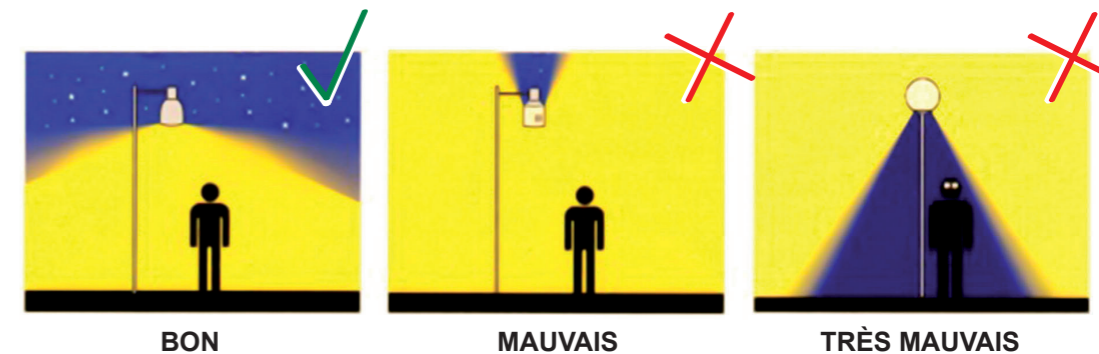
Jean-Robert TIGNON



Permanence
Cadre de vie

Christian USUREAU
Samedi de 10h à 12h

Conseillers délégués :
M. Dominique COUSIN
Réseaux et énergies
M. Pascal DANIEAU
Patrimoine communal



Evolution dans l'entretien des espaces verts.

L'année 2016 verra l'arrêt du contrat "espaces verts" avec une entreprise extérieure et sera repris en charge, en interne, sans que cela ne coûte plus cher à la commune.

Pour la tonte, la surface va passer de 33000 à 88000 m², avec un maximum de tonte sans ramassage de la pelouse.

Pour les services techniques, en collaboration avec la CAC, les tailles d'arbres et d'arbustes seront broyées sur place et réutilisées pour le paillage des massifs.

Pour le désherbage, nous avons depuis 5 ans, réduit la quantité de produits phytosanitaires utilisés, de 80 %. L'année 2016 doit nous permettre de continuer dans cette voie pour arriver à n'utiliser ces produits que pour le terrain de foot et le cimetière, voire moins si possible.

Pour cela nous aurons besoin aussi d'un geste citoyen pour que chacun entretienne son pied de mur coté trottoir. Merci par avance pour votre collaboration et votre compréhension.





Informations Diverses

Saint-Léger-sous-Cholet

Réorganisation des éco-points et déchèteries

Les éco-points de la Communauté d'Agglomération du Choletais ne sont plus adaptés aux besoins actuels des habitants et ne sont plus en adéquation aux normes imposées en termes de sécurité sanitaire et environnementale. La CAC a fait le choix en 2013 de construire 3 déchèteries rurales (dont une à ST-LEGER) en remplacement de ses éco-points avec une livraison initialement prévue fin 2016/début 2017. Les contraintes techniques et environnementales ont ralenti leur construction reportant l'ouverture en 2018.

Dans l'attente de la livraison de ces 3 déchèteries, les élus, attentifs aux coûts induits et soucieux de garantir un service sécurisé et de qualité aux usagers, ont décidé de mettre aux normes 4 éco-points. En contrepartie, et afin de faciliter l'accès aux usagers, la CAC a fait le choix d'élargir les horaires d'ouverture des sites conservés et des 2 déchèteries de Cholet. Ces mesures entreront en vigueur courant mars 2016.

Référez-vous à cette carte pour trouver le point de dépôt le plus proche



Informations Diverses

Saint-Léger-sous-Cholet

Inscriptions scolaires

Les prévisions de l'effectif scolaire sur une commune ne sont pas aisées à maîtriser, mais sont essentielles pour anticiper les éventuels besoins en équipement, en services ou gérer de nouvelles organisations.

Aussi, afin de préparer au plus juste la prochaine rentrée scolaire (2016/2017), nous invitons les nouvelles ou futures familles st-légeoises, à faire rapidement (avant fin janvier, si cela n'est déjà fait) leurs démarches d'inscription auprès des établissements scolaires de la Commune :



Ecole publique, rue de la Vendée,
Tél. 02 41 58 33 19 (maternelle)
02 41 58 04 55 (Primaire)

Ecole privée les Tilleuls, rue des dames,
Tél. 02 41 56 25 25

Merci par avance du concours apporté pour permettre d'assurer au mieux l'accueil des enfants.

Un collecteur de piles et petites batteries usagées est à disposition dans le hall de la Mairie.

Tous les types de piles peuvent être déposés dans cette borne de collecte, ainsi que toutes les petites batteries que l'on trouve dans les appareils électriques : téléphone portable, ordinateur portable, outillage portatif, caméscope, calculatrice etc.

Les piles rechargeables peuvent également être déposées.

On recycle pour :

- éviter de gaspiller des ressources naturelles rares et présentes en quantités limitées dans la nature comme le fer, le zinc ou le nickel;
- produire, après recyclage, des alliages et des métaux à valeur ajoutée (acier, ferromanganèse) qui seront utilisés dans de nombreuses industries.
- éviter d'introduire dans les ordures ménagères (destinées à l'élimination par incinération) des traces de métaux lourds, contenus dans certains types de piles.





Les Mariés 2015

Saint-Léger-sous-Cholet

3 couples ont bien voulu nous communiquer leur photo pour agrémenter ce bulletin



Adeline
& Yann
Landais



Aline
& Paul
Barbot



Marlène
& Pascal
Artonne



Etat civil 2015

Saint-Léger-sous-Cholet

Naissances (40)

AUDUSSEAU Milo
BARBEAU Nattan
BLANCHET Louis
BOUDAUD Noé
BOUYER Lola
BRUNEAU Corentin
CANTE Eliot
CHAILLOU Emy
DAVID Liya
DEROF Lola
DEVY Mahé
DONAMARY Camille (F)

DUBOURG Zoé
DURAND Layna
ENCOGNÈRE Annaëlle
GAUCHER Louise
GIRON Tiha
GODET Léane
GOURAUD Timéo
GRIVET Mila
HAMDINI Adam
JACCOU Lola
KOUHIZOURA Zélie
LENORMAND Nils
LOURAGINI Shadène
MALLET Oscar

MOLLÉ Lya
OUATTARA SIMON Inès
OUATTARA SIMON Rachel
PASQUET Lélia
PHILIPPE Jules
PLANCHENAULT Cédric
RICHARD Gauthier
ROGARD Hanaé
ROUSSEAU Kenzo
SOULARD Margo
SOULARD Nathan
SOUQUE Beckham
TERRIEN Rose
YILMAZ Eylul



Mariages (12)

ABIVEN Christophe et DEBAST Laetitia
ARTONNE Pascal et RAVARD Marlène

AUGEREAU Christophe et GUERET Fabienne
BARBOT Paul et NAVEL Aline
BENESTEAU Mickaël et LANDELLE Vanessa
BOURASSEAU Olivier et PICHON Amandine
CAILBAULT Kévin et GOURDON Flavie
COUSIN Jean-Pascal et BERTHOMÉ Mélanie
DE SOUSA Jean-Philippe et BRIAND Aurélie
LANDAIS Yann et RICHEL Adeline
PULO Gabriel et DIXNEUF Aude
WOJTYNIAK David et COULONNIER Julie



Décès (12)

BENARDEAU Gilles
BILLAUDEAU Gabriel

BOCHEREAU Gisèle
CHAUSSIS Jean-Claude
DEGUIL André
FAUCHARD Christian
LECONTE Eric
MARTINEAU Michel
MERLET Josiane

RAIMBAULT Louis
ROLLAND Maryse
SAMSON Jean-Louis



Informations Diverses

Saint-Léger-sous-Cholet

Agenda

- Vendredi 29 janvier** : Assemblée Générale du Club de la Gaieté au foyer municipal
- Mercredi 10 février** : Concours de belote du Club de la Gaieté au foyer municipal
- Vendredi 19 février** : Concours de belote des ACPG – CATM au foyer municipal
- Samedi 20 février** : Assemblée Générale de l'Union des Pêcheurs salle du Petit Pré
- Dimanche 20 mars** : Tournoi Tac-Tik organisé par l'ESSL Volley-ball au foyer municipal
- Samedi 26 mars** : Bébé marché de l'Association Enfance Loisirs Animation au foyer municipal
- Samedi 30 avril** : Bal country organisé par Danses pour Elles au foyer municipal
- Samedi 21 et dimanche 22 mai** : Représentations théâtrales par les Fous du Roy, salle de la Prairie

Quelques rappels importants pour la location des salles communales :

- Pas de public prioritaire (sauf salle du Petit-pré réservée aux St-Légeois)
- Pas d'option.
- Délais de réservations :
 - Salle principale de la Prairie : 2 ans
 - Salle annexe de la Prairie : 1 an
 - Foyer municipal : 1 an
 - Petit Pré : 1 an
- Versement d'arrhes non récupérables
- Etats des lieux entrants et sortants

Partagez vos vacances, devenez famille de vacances

Pour participer au développement et à l'épanouissement d'un enfant, pour contribuer à sa socialisation et promouvoir ses capacités, et pour favoriser son autonomie, accueillez cet été un enfant de 6 à 11 ans !

Nous accompagnerons votre démarche dans l'esprit qui nous anime : désintéressement, respect des différences et des croyances religieuses, reconnaissance des richesses et des capacités de l'enfant, discrétion sur son passé et sur sa famille. Pour partager la chaleur de votre foyer cet été, contactez-nous

ou 02 41 88 85 65
mail : maineetloire@secours-catholique.org
Secours Catholique, 15 rue de Brissac, 49000 Angers



Informations Diverses

Saint-Léger-sous-Cholet

Le théâtre Saint-Louis à Cholet l'agenda 2015/2016

La saison 2015-2016 s'est ouverte le 17 octobre dernier avec les Solistes du Ballet de l'Opéra de Paris et se poursuit avec une trentaine de spectacles sur la scène du Théâtre Saint-Louis jusqu'en avril 2016.

Ci-après un aperçu des programmations 2016 :

La Folle Journée 2016

Du 26 janvier 2016 au 31 janvier 2016

Cuisine et Confessions

Du Vendredi 12 février 2016 au Samedi 13 février 2016 – 20h30
Les 7 doigts de la main – Cirque

Les Limbes par Etienne Saglio / Compagnie Monstre(s)

Vendredi 26 février à 19h30 – Arts visuels et magie

Le Dîner de Cons

Le Jeudi 17 mars 2016
Une pièce de Francis Veber

Festival des Arlequins

Du 06 au 10 avril 2016
30e édition



Cuisine et confessions

Pour découvrir l'ensemble des spectacles proposés, nous vous invitons à parcourir le site internet de Cholet et son agglomération, à l'adresse suivante : http://www.cholet.fr/welcome/theatre_saint_louis.php

L'Abonnement en ligne ! il est en place depuis le 22 septembre 2015.

ATTENTION AUX ABONNEMENTS :

Une adresse mail par ABONNÉ. Pour un couple avec enfant(s), contactez le service Billetterie.

La carte d'abonnement permet à son titulaire de bénéficier d'une place au tarif abonné pour 4 spectacles ou plus de la saison, dont un sera obligatoirement choisi dans la gamme "Coup de coeur" (CC dans le formulaire d'abonnement).

Un abonné pourra en cours de saison, choisir des spectacles complémentaires au tarif abonné.

L'abonnement CAC est destiné aux résidents des communes de la Communauté d'Agglomération du Choletais, sur présentation d'un justificatif de domicile.

L'abonnement "Très Réduit" (TR) concerne les moins de 25 ans, les bénéficiaires des minima sociaux et de l'Allocation Adulte Handicapé, ainsi que les demandeurs d'emploi.

Lors du retrait de vos billets, au guichet du théâtre, un justificatif vous sera demandé.

Depuis le 2 septembre, un espace d'information est ouvert du mardi au vendredi de 13h30 à 18h30 au Théâtre Saint-Louis, rue Jean Vilar



Les Limbes



Histoire

Saint-Léger-sous-Cholet

Jeanne HEON – CANONNE Résistante Saint Légeoise

Dans les années 1900 Louis Héon était un photographe très connu à Cholet. Son studio était situé au premier étage, sur la place en bas de l'avenue Gambetta, actuelle place Alexis Guérineau. Auteur de nombreux portraits de famille et de quelques cartes postales, ses sujets préférés étaient les églises et les chapelles. De nombreux Choletais ont eu la photo de leur enfant sur une peau de mouton (photo d'époque) signée Louis Héon.



C'est à Saint Léger dans les années 1915, qu'il entreprit la construction d'une maison pour ses parents, maison que l'on peut voir encore actuellement près de la gare du Petit Anjou. C'est par la suite qu'il est venu l'habiter avec toute sa famille.

Des personnes âgées de Saint Léger ont connu cette nombreuse famille et ses sentiments religieux. Ce qui pourrait expliquer la petite niche abritant une statuette de St Christophe au pignon de leur maison. Jeanne, notre héroïne et résistante, est née en 1906. Après sa scolarité à Saint Léger, c'est à Angers qu'elle a poursuivi ses études pour devenir médecin. Elle y rencontra Michel Canonne, lui aussi étudiant en médecine, qui deviendra son mari en 1934. Dans les années suivantes, ils ouvrent un cabinet médical dans le quartier de la gare d'Angers et Michel devient médecin des cheminots.

Pendant la guerre, tout en exerçant leur activité médicale, ils entrent en résistance contre l'occupant. Avec les cheminots de « Résistance Fer » ils contrecarrent la logistique de l'ennemi, de déportation par le rail. Ils organisent des filières d'évasions et comme médecins, ils empêchent les départs de jeunes gens vers le travail obligatoire en Allemagne (STO) en réalisant de faux certificats.

A la suite d'une dénonciation, ils sont arrêtés tous les deux à leur domicile le 20 Juin 1944 puis emprisonnés au Pré Pigeon. Après un mois d'interrogatoires et de tortures, Michel quitte Angers pour la déportation dans la nuit du 20 au 21 Juillet 1944. Quant à Jeanne, ayant subi elle-même la torture et les privations, elle quitte Angers le 6 Août par le dernier convoi de déportés, alors que les armées américaines sont aux portes de la ville.



Insigne Résistance-Fer

Après de nombreuses péripéties Jeanne parviendra à s'évader lors d'un arrêt du train en gare de La Ville-aux-Dames, près de Tours. Par la suite, Jeanne relatara cette période dans un récit émouvant, présenté sous forme de journal. Elle y décrit son calvaire depuis son arrestation, son évasion et son retour vers Angers. Plus de 100 km parcourus le plus souvent à pied, sans manger, à travers les troupes ennemies en déroute, jusqu'au moment où elle retrouve enfin ses trois enfants Danielle, François et Annette sains et saufs. Elle retrouvera sa maison vide et dévastée, et recommencera tout de suite à travailler pour subvenir aux besoins de la famille. Elle reste sans nouvelle de son mari, Michel ne sera libéré qu'en mai 1945. Cinq semaines après son retour, Il décèdera le 5 Juin 1945 des suites de sa déportation à Buchenwald.

Une première édition de son récit est parue en 1951 sous le titre « Devant la mort », avec une longue préface d'Albert Camus, ensuite plusieurs rééditions paraîtront sous le titre « Les hommes blessés à mort crient » en 1953, 1966 et 2014, toujours en vente en librairie.

On ne peut rester insensible à la lecture de ce récit, poignant et émouvant, témoignage d'une volonté et d'un courage exceptionnels.

Jeanne sera décorée de la Médaille de la Résistance et de la Croix de guerre, Michel décoré à titre posthume de la Légion d'Honneur, de la Croix de Guerre et de la Médaille de la Résistance. C'est son fils François, âgé de 7 ans qui recevra ses médailles. A Angers, une rue située près de la gare porte leurs noms. La commune de Saint Léger, en donnant le nom de « Jeanne Héon-Canonne » à un square proche de sa maison, honore sa mémoire et rend hommage à une authentique résistante.

Yves Meignan et Daniel Guyon

Gare de La Ville-aux-Dames